

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

**Délibération n°2024.04.36 B**

**Application numérique pour valoriser les 41 églises romanes de  
GrandAngoulême : demande de subventions**

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**

**Secrétaire de Séance:** Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

**Excusé(s):**

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.04.36 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**APPLICATION NUMERIQUE POUR VALORISER LES 41 EGLISES ROMANES DE  
GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Pilier : 1 – Répondre aux besoins des habitants et des communes

Ambition : 104 – Fédérer par la culture

Enjeux : 10403 – Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès aux services : culture
- ODD 4 : Parcours éducatifs de qualité, éducation au développement durable
- ODD 5 : Politiques d'éducation prônant l'égalité
- ODD 10 : politiques publiques d'égalité aux ressources culturelles
- ODD 11 : Préservation du patrimoine

La gestion du label national « Pays d'art et d'histoire » est assurée depuis juillet 2018 par GrandAngoulême. Le service Pays d'art et d'histoire, attaché à la direction de la Culture, est chargé de mettre en place la politique patrimoniale du territoire.

Le service propose de créer pour 2025 une application numérique de découverte attractive et ludique des 41 églises romanes de GrandAngoulême. Ce thème patrimonial très fédérateur concerne 35 communes sur 38 (ne sont pas concernées l'église de Ruelle sur Touvre fortement remaniée, l'église de Saint-Yrieix-sur-Charente consacrée en 1848 et celle de Gond-Pontouvre en 1956).

• **Projet :**

L'outil numérique sera conçu pour un large public. Il mettra en valeur le patrimoine roman et ses abords, révélera ce que les visiteurs ne peuvent pas voir ou difficilement : clocher, crypte, charpente, salle haute de défense, chapiteaux, modillons, tympan, traces de peintures... Il mettra en lumière les points communs des églises romanes de l'Angoumois et ce qui fait la particularité de chacune d'elle. L'outil prendra le parti de l'éducation à l'image en guidant l'utilisateur dans sa lecture de l'architecture, des façades et des programmes sculptés.

L'application, accessible gratuitement sur tablette ou smartphone, sera utilisable sur place mais aussi en amont de la visite (pour le public empêché, pour les touristes préparant un déplacement, pour les enseignants préparant une sortie pédagogique ou illustrant un cours).

Elle sera traduite en anglais et complétera les actions touristiques de mise en valeur de l'art roman réalisées par le Comité régional du tourisme, Infiniment Charentes, l'Office de tourisme du Pays d'Angoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

- **Objectifs :**
  - sensibiliser les publics (élus, habitants et touristes) à l'art roman de l'Angoumois pour encourager sa préservation et sa mise en valeur
  - renforcer l'identité du territoire et son attractivité
  - contribuer au développement touristique du territoire et à son rayonnement
- **Public ciblé :**
  - habitants
  - touristes francophones et non francophones (traduction en anglais)
  - jeune public durant le temps scolaire : parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et le temps de loisirs
  - enseignants
  - étudiants
  - guides-conférenciers
  - public malvoyant (commentaires audios)
  - public empêché (consultation à distance)
- **Calendrier :**

Phasage	Période
Étude sur les églises romanes, définition des contenus scientifiques réalisés en interne par le Pays d'art et d'histoire (PAH)	Hiver 2024
Définition d'un cahier des charges par le PAH pour le contenu numérique	Février 2024
Élaboration des contenus numériques en lien avec le prestataire	De mars à décembre 2024
Conception de l'application par le prestataire	Premier trimestre 2025
Livraison de l'application	Second trimestre 2025

- **Budget prévisionnel :**

L'enveloppe budgétaire nécessaire est estimée à 115 000 € en investissement. Le montant serait lissé sur deux exercices budgétaires : 85 000 € en 2024 et 30 000 € en 2025.

Une demande d'aide au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 92 000 € (80% du coût du projet) sera déposée auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour ce faire une autorisation de programme (AP 123) a été créée en 2024 à hauteur de 115 000 €, accompagnée des crédits de paiement correspondants pour un montant de 85 000 € en 2024 et de 30 000 € en 2025.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès du Fonds européen de développement régional, de la région Nouvelle-Aquitaine, du département de la Charente et de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine (DRAC).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024  
Affichage : 08/04/2024

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

<p><b>Pour : 25</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024